

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR SERGE NEAU, 6^{ème} VICE-PRESIDENT**

Le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-9,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois portant fixation de la composition du Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2008 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents et des délégués de fonctions,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 au cours de laquelle ont été élus le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 8 décembre 2009 portant extension et transferts de compétences,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Serge NEAU, en sa qualité de 6^{ème} Vice-président, pour les champs de compétence ci-après définis :

Equipements culturels et sportifs

- Espace Aquatique ATLANTIS
- Espace Aquatique TARANIS
- Réseau des médiathèques communautaires
- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune de Saliès.
- Courriers d'information et de réponses aux usagers dans le cadre des interventions de proximité en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie, de signalisation et d'éclairage public.

Monsieur NEAU est chargé de participer à l'animation des travaux de la commission "Cadre de vie - Solidarité" et d'animer la sous-commission « médiathèque » créée en son sein.

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Monsieur Serge NEAU, à l'effet de signer, au nom du président et dans le respect des attributions confiées par le Conseil communautaire, tous courriers, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

Article 3 : indemnités de fonction

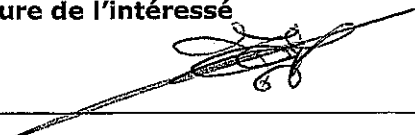
Monsieur Serge NEAU percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Article 4: exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le 02.03.10

Signature de l'intéressé



Fait à Saint-Juéry le 19 FEBRU 2010
de 19 FEBRU 2010
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGOIS
2
PHILIPPE BONNECARRERE

